



## 1 . Particularités

- ✓ Lorsque l'entrée de champ se fait suite à une diminution de l'effectif salarié de la société, seule la mention à indiquer dans le cadre 21 change : ENTREE DE CHAMP AU RM SUITE DIMINUTION EFFECTIF
- ✓ **ATTENTION** : Si le dirigeant de la société ne possède pas cette qualité depuis au moins 3 ans, il devra faire le Stage de Préparation à l'Installation (ou justifier de sa dispense)
- ✓ **N'oubliez pas de joindre le document M'BE et les frais afférents de 45,32€ par chèque à l'ordre du Greffe du TC**

## 2 . Pièces à fournir :

- ✓ Un extrait Kbis de la société avant l'entrée de champ au RM (document de moins de 3 mois)
- ✓ Un exemplaire des statuts à jour et certifiés conformes
- ✓ Si modification d'objet social : Un PV de l'AG décidant de l'adjonction d'activité
- ✓ Copie recto verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité de chaque dirigeant
- ✓ Déclaration sur l'honneur de non-condamnation complétée et signée par chaque dirigeant : [https://www.cfe-metiers.com/HTM/pdf\\_att\\_non\\_condamnation.pdf](https://www.cfe-metiers.com/HTM/pdf_att_non_condamnation.pdf)
- ✓ Formulaire JQPA complété et signé **pour chaque activité réglementée** : [https://www.cfe-metiers.com/HTM/cerfa\\_14077\\_02.pdf](https://www.cfe-metiers.com/HTM/cerfa_14077_02.pdf)
- ✓ Diplômes et certificats de travail dans l'activité exercée pour le chef d'entreprise ou la personne remplissant la condition de qualification **pour chaque activité réglementée** <https://fr.calameo.com/read/0035278113e33c507e0cb>
- ✓ Un pouvoir si le signataire n'est pas le dirigeant [https://www.cfe-metiers.com/htm/pdf\\_mandat.pdf](https://www.cfe-metiers.com/htm/pdf_mandat.pdf)
- ✓ Autorisation de communication aux tiers **METTRE UN LIEN**
- ✓ Un règlement pour la Chambre de Métiers & de l'Artisanat d'un montant de : **160 €**
- ✓ Si ajout d'une activité artisanale, un règlement pour le Greffe différent selon la nature de l'activité ajoutée : NOUS CONSULTER

## 3 . Formulaire à utiliser

- ✓ Formulaire M2 à imprimer, compléter et signer : [https://www.cfe-metiers.com/HTM/cerfa\\_11682\\_03.pdf](https://www.cfe-metiers.com/HTM/cerfa_11682_03.pdf)

## 4. Comment le remplir ?

- ✓ Remplir obligatoirement la date d'effet et les nouvelles informations dans les cadres 1, 2, 11, 14 et 16 (pour noter les nouvelles activités), 17, 21 (noter en toutes lettres ENTREE DE CHAMP AU RM SUITE ADJONCTION D'ACTIVITE ARTISANALE) 22 et 23